



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Ministre,

Paris, le 13 mars 2024

Monsieur le Président,

Pour mettre en œuvre le « choc des savoirs » annoncé le 5 décembre 2023, je souhaite engager la réécriture et la révision de l'ensemble des programmes du cycle 1 au cycle 4, ainsi que la refonte du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

La présente saisine s'inscrit dans la continuité de la lettre de saisine relative aux programmes de français et de mathématiques de la petite section au CE2 du 8 janvier 2024.

Elle porte sur la refonte du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, la réécriture des programmes de français et de mathématiques des cycles 3 et 4, ainsi que celle des programmes de langues vivantes étrangères et régionales de la classe de sixième à la terminale. Je souhaite également que le CSP me propose la définition de la nouvelle épreuve anticipée de mathématiques à la fin de la classe de première avec les ajustements éventuellement nécessaires des programmes de mathématiques du lycée général et technologique.

La révision des contenus et de la structuration de ces programmes ainsi que du socle commun vise à mieux accompagner les professeurs dans l'organisation, la conception et la mise en œuvre de leur enseignement. Je souhaite également que ces textes soient facilement compréhensibles par les familles. Vous veillerez donc à ce que l'ensemble de ces textes définisse un cadre clair, cohérent, et intelligible pour tous les membres de la communauté éducative.

.../...

Monsieur Mark SHERRINGHAM
Président du Conseil Supérieur des Programmes
110, rue de Grenelle
75007 Paris

Refonte du socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, par lequel la Nation fixe les objectifs à atteindre pour chaque élève en fin d'école primaire et en fin de scolarité obligatoire, sera désormais organisé autour de compétences disciplinaires, de compétences psychosociales et de repères de culture générale. Son contenu sera structuré autour de quatre grands axes :

- connaissances et compétences fondamentales en français ;
- connaissances et compétences fondamentales en mathématiques.

Les connaissances et les compétences que ces deux disciplines permettent d'acquérir sont une condition de la réussite des élèves dans tous leurs apprentissages. Chaque discipline d'enseignement identifiera précisément dans ses programmes quelle est sa contribution à la mobilisation de ces compétences fondamentales.

- compétences psychosociales, travaillées dans toutes les disciplines, telles que la confiance en soi, la capacité à s'organiser, la persévérance ou la capacité à communiquer de façon constructive, à coopérer avec les autres, à verbaliser ses émotions, à faire une place aux autres en apprenant à les connaître, à faire preuve d'empathie et d'esprit critique, à évaluer les conséquences de ses actions pour l'autre et pour la collectivité.

Le développement des compétences psychosociales est indispensable pour que les élèves puissent prendre confiance en eux et développent des relations sereines avec les autres. Elles contribuent ainsi à développer le civisme et à construire la capacité à vivre ensemble. La maîtrise de ces compétences est donc une condition de la réussite scolaire, une dimension essentielle de la réussite professionnelle et du parcours personnel autant qu'une condition d'une vie en société s'inscrivant dans les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité. Le socle doit donc préciser les objectifs visés pour le développement des compétences cognitives, émotionnelles et sociales des élèves, en s'appuyant notamment sur le référentiel de Santé publique France.

- connaissances de culture générale, littéraire, artistique, scientifique et technique, apportées par toutes les disciplines enseignées, en lien avec les repères mentionnés dans les programmes afin de développer notamment une culture partagée et de contribuer au sentiment d'appartenance à la communauté nationale. L'histoire des arts, en tant que garante d'une culture patrimoniale partagée, doit en particulier trouver toute sa place dans les repères disciplinaires.

L'acquisition d'une culture générale partagée, qui dépend trop aujourd'hui des origines sociales et culturelles des élèves, est un objectif clairement affiché de notre École. Il est en effet indispensable que chaque élève dispose de la culture nécessaire à la compréhension de la France, de l'Europe et du monde dans lequel il vit pour mieux s'y situer et y agir de manière éclairée. L'humanisme du XXI^e siècle, transmis par tous les enseignements, allie les savoirs les plus anciens avec les plus récents : les humanités classiques, scientifiques et numériques.

Il doit permettre à chaque élève d'être un acteur de sa vie et un citoyen engagé au service de l'intérêt général. Vous veillerez donc à ce que les programmes satisfassent cet objectif, aujourd'hui mentionné dans la loi mais quasi absent des programmes existants.

Éléments généraux relatifs à la réécriture des programmes

Dans la continuité de la saisine du 8 janvier 2024 portant sur la réécriture des programmes de français et de mathématiques de la maternelle au CE2, les nouveaux programmes doivent être construits à partir de ce que l'élève doit apprendre et savoir, en proposant des exemples concrets de ce que le professeur doit enseigner à cette fin. Ils doivent également être structurés par des objectifs annuels, ce qui n'exclut pas des points d'étape en fin de cycle.

Ainsi, ces programmes indiqueront les savoirs et les compétences qui doivent être maîtrisés par les élèves. Ils devront prendre pour modèle les repères de progression et les attendus annuels publiés par le ministère en présentant des exemples de réussite et de progression d'une compétence d'une année à l'autre. Le Conseil supérieur des programmes prendra en compte les résultats de la recherche la plus récente, les pratiques les plus éprouvées ainsi que les recommandations, circulaires pédagogiques et guides pour l'enseignement des fondamentaux conçus par le ministère depuis 2017.

Les nouveaux programmes devront être attentifs à la maîtrise des compétences psychosociales. En effet, outre les compétences disciplinaires spécifiques qu'il transmet, chaque enseignement contribue au développement des compétences cognitives, émotionnelles et sociales des élèves. Ces derniers doivent ainsi pouvoir agir de manière responsable et autonome, en citoyens éclairés.

Les programmes devront également comporter, de manière explicite, des repères attendus de culture générale. Ces repères devront pouvoir faire l'objet d'évaluations dans le cadre des enseignements et du diplôme national du brevet, de sorte qu'ils soient suffisamment maîtrisés à la fin de l'année de 3^e.

Programmes de français pour les cycles 3 et 4

En français, du CM1 à la 3^e, l'objectif principal demeure la maîtrise de la langue dans ses trois dimensions (langage oral, lecture et écriture), en visant un niveau expert et autonome en fin de 3^e. Du CM1 à la 6^e, l'entraînement à la lecture sur tous types de textes (fluidité avec un travail sur les stratégies de compréhension) et à l'écriture dans tous ses aspects (geste graphique, planification, écriture, révision) doit se poursuivre dans le cadre d'une pratique régulière et quotidienne, en se référant à des objectifs précis et ambitieux qu'il s'agit de définir explicitement. Ainsi, à titre d'exemple, les programmes donneront pour chaque année du CM1 à la 3^e des indications sur le nombre et la longueur des textes lus et écrits.

Dans ces activités de lecture et d'écriture, nécessairement articulées, le niveau d'exigence augmentera au fil des années. Au collège, l'étude d'œuvres littéraires sera contextualisée et replacée dans le cadre d'une histoire littéraire suivie. Cet enseignement sera mis en relation très étroite avec les textes (morceaux choisis et œuvres complètes) étudiés et les autres

enseignements dispensés (par exemple, en histoire ou encore dans les enseignements artistiques).

Les programmes veilleront à introduire une cohérence thématique, historique (les grands courants littéraires) et problématique proposant des regroupements de textes et des objets d'étude.

Programmes de mathématiques pour les cycles 3 et 4

Le cours de mathématiques doit être un lieu d'exigence et de réussite, de progression des élèves qu'il accueille en situation de fragilité comme de ceux qui sont les plus à l'aise, et un lieu où filles et garçons pratiquent les mathématiques avec confiance et plaisir. Les élèves doivent, en fin de scolarité obligatoire, avoir acquis un bagage solide de connaissances, de concepts et de méthodes leur permettant de participer pleinement aux choix citoyens impliquant une représentation mathématisée du monde. La formation au raisonnement et l'initiation à la démonstration constituent par ailleurs des objectifs essentiels de l'enseignement des mathématiques au collège et la résolution de problèmes doit constituer un élément central de l'activité des élèves.

Pour atteindre ces objectifs, le triptyque « manipuler, représenter, abstraire », appuyé sur la verbalisation de l'élève comme du professeur, sera poursuivi du CM1 à la classe de 3^e.

La maîtrise des nombres, de la numération et des quatre opérations par tous les élèves demeure une priorité, en particulier pour le cycle 3. L'étude des fractions et des nombres décimaux sera reprise dès le début de l'année de CM1, dans la continuité d'un enseignement déjà engagé au cycle 2. Pour maintenir et développer les automatismes des élèves, les programmes fixeront des objectifs annuels à atteindre en ce qui concerne des procédures de calcul mental clairement identifiées pour le cycle 3, et pour les cycles 3 et 4, la mémorisation de faits numériques et d'automatismes visant à construire une véritable bibliothèque mentale allant des résultats des tables d'addition et de multiplication à des situations mathématiques typiques que l'élève doit pouvoir mobiliser et réinvestir dans des problèmes de plus en plus complexes. Les programmes proposeront des exemples de courts énoncés de problèmes permettant d'éclairer les enseignants sur les attendus pour chacune des années des cycles 3 et 4.

Dans le domaine des nombres, le passage du numérique au littéral constitue plus que jamais un des enjeux fondamentaux du collège. Il devra se faire progressivement. Ainsi, l'utilisation de représentations variées se poursuivra en parallèle de l'introduction des lettres et d'une initiation à l'algèbre qui devra permettre aux élèves d'appréhender toute sa puissance en termes de calcul, mais aussi de raisonnement et de démonstration. Les programmes donneront des repères annuels clairs sur ce qui est attendu des élèves.

Le travail sur les grandeurs et mesures mené au cycle 2 sera poursuivi du CM1 à la 3^e, d'une part pour étendre le champ des unités de mesure connues des élèves et d'autre part pour travailler avec de nouvelles grandeurs (aire, volume, vitesse, etc.). L'étude des relations entre des grandeurs, la reconnaissance et le traitement de situations de proportionnalité et l'appropriation de la notion de fonction seront travaillés graduellement sur chaque année du cycle 4, en lien avec les autres disciplines. Les élèves devront disposer d'ordres de grandeur

.../...

et de références claires leur permettant d'exercer leur esprit critique face aux mesures rencontrées et d'estimer des mesures.

En géométrie aussi, le triptyque « manipuler, représenter, abstraire » prendra, du CM1 à la 3^e, tout son sens en invitant chaque année les élèves, à donner toute leur place à la manipulation et à la description, y compris à l'aide d'outils numériques, à produire des constructions géométriques précises (figures, transformations de figures, etc.), mais aussi à savoir s'appuyer sur de simples représentations pour abstraire les notions étudiées, installer des images mentales et mener des calculs dans des contextes géométriques variés. La géométrie constituera également un support pour initier les élèves à la pratique de la preuve dans des situations simples, mais ce travail visant à développer la rigueur, la maîtrise du raisonnement et à s'initier, dans des situations variées, à la pratique de la démonstration, devra s'appuyer sur tous les domaines mathématiques, de la statistique à l'algorithmique.

Les premières notions de gestion de données et de statistiques introduites au cycle 2 seront approfondies du CM1 à la 3^e. Les probabilités seront également étudiées du CM1 à la 3^e. Le développement d'une culture statistique solide nécessitera d'identifier les notions à maîtriser et pour chaque année, leur degré de maîtrise et des exemples concrets d'application dans des situations concrètes et dans des disciplines variées (histoire-géographie et sciences et technologie en particulier).

Au cycle 4, les programmes devront permettre le développement de la pensée informatique, en lien avec le programme de technologie. Ils fixeront pour chaque année d'une part les notions d'algorithmique et les concepts informatiques à acquérir, et d'autre part le degré de maîtrise attendu. Des exemples concrets de programmes que les élèves sont en mesure d'analyser, de modifier ou de créer seront donnés. Un travail préparatoire d'initiation à la pensée informatique sera proposé au cycle 3.

Définition de la nouvelle épreuve anticipée de mathématiques en fin de première du lycée général et technologique

Pour définir le format de cette nouvelle épreuve, le CSP tiendra compte de la spécificité de trois catégories d'élèves : ceux qui ont choisi la spécialité de mathématiques en classe de première générale, ceux qui bénéficient de l'enseignement de mathématiques de tronc commun de la voie générale et ceux de la voie technologique. Les ajustements éventuels des programmes de première et de seconde en fonction de cette nouvelle épreuve anticipée de mathématiques feront l'objet de préconisations du CSP.

Programmes de langues vivantes étrangères et régionales de la classe de sixième à la terminale

Dans le domaine de l'enseignement des langues vivantes étrangères et régionales, de la classe de 6^e à la terminale, les objectifs principaux sont la maîtrise de l'organisation lexicale et grammaticale de la langue et la connaissance fine de la culture de chaque communauté linguistique. Pour ce faire, les programmes doivent contribuer activement à forger une culture générale ancrée dans des réalités culturelles, et constituée de repères identifiables accessibles à tous les élèves.

Une approche insuffisamment marquée par la culture propre à l'univers de chaque langue enseignée, ainsi que le faible capital de vocabulaire et de grammaire, domaines pourtant indispensables à la compréhension des énoncés, à l'interprétation des textes et à l'expression dans chacune des langues enseignées, peuvent engendrer une lassitude chez les élèves et déboucher sur une maîtrise fragile de la langue, qui conduit à l'échec.

Les programmes de langues vivantes étrangères et régionales présenteront de la 6^e à la terminale des indications claires sur les domaines culturels étudiés, les points grammaticaux et le vocabulaire à maîtriser chaque année. Il s'agira des notions grammaticales fondamentales, du vocabulaire essentiel, y compris en matière scientifique et technique, et des repères culturels indispensables à une bonne connaissance de l'aire géographique et de l'histoire des sociétés qui parlent ces langues.

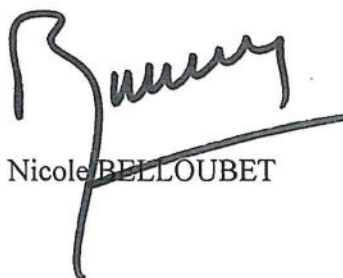
Calendrier

La mise en application du socle commun, des programmes de français et de mathématiques du cycle 3, des programmes de langues vivantes étrangères et régionales de la classe de sixième à la terminale, ainsi que des programmes de mathématiques au lycée, en fonction de la nouvelle épreuve anticipée de mathématiques en fin de la classe de première doit intervenir à la rentrée scolaire 2025. Dans cette perspective, vous publierez vos projets de programmes et de refonte du socle commun au plus tard au mois d'octobre 2024.

La mise en application des programmes de français et de mathématiques du cycle 4 devant intervenir à la rentrée scolaire 2026, vous publierez vos projets de programmes au plus tard au mois de juin 2025.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée, ^{et}

très attentive -



Nicole BELLOUBET